Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément nº 26

E/2017/46-E/C.20/2017/18*

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Rapport sur les travaux de la septième session (2-4 août 2017)

Nations Unies • New York, 2017

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 août 2018).

Merci de recycler

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 2304-506X

Table des matières

Chapitre *Page*

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention 5

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption 5

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa septième session et sur l'ordre du jour provisoire et les dates de sa huitième session 5

B. Décisions portées à l'attention du Conseil 6

7/101. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale 6

7/102. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale 7

7/103. Repère de référence géodésique mondial 7

7/104. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales 8

7/105. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale 9

7/106. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité 10

7/107. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes 11

7/108. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers 12

7/109. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable . . . 12

7/110. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe 13

7/111. Information géospatiale marine 14

7/112. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale 14

7/113. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale 15

7/114. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques 16

7/115. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale 17

C. Rapport oral examiné par le Comité 17

Rapport de gestion de programme 17

II. Questions soumises pour approbation et décision après examen 18
A. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale 18
B. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale 18
C. Repère de référence géodésique mondial 18
D. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales 19
E. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale 20
F. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité 20
G. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale 20
H. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes . 21
I. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers 22
J. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable 22
K. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe 23
L. Information géospatiale marine 23
M. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale 24
N. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques 25
O. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale 25
P. Rapport de gestion de programme 25
III. Ordre du jour provisoire et dates de la huitième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale 26
IV. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa septième session 27
V. Organisation de la session 28
A. Ouverture et durée de la session 28
B. Élection du Bureau 28
C. Ordre du jour et organisation des travaux 28
D. Participation 29
E. Documentation 30

Chapitre I
Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après.

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa septième session et sur l'ordre du jour provisoire et les dates de sa huitième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa septième session[1];

b) Décide que la huitième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 1er au 3 août 2018;

c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la huitième session du Comité d'experts, comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la huitième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Repère de référence géodésique mondial.
6. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
7. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
8. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
9. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.

[1] E/2017/46-E/C.20/2017/18.

11. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.

12. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.

13. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.

14. Information géospatiale marine.

15. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale.

16. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

17. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.

18. Rapport de gestion de programme.

19. Ordre du jour provisoire et dates de la neuvième session du Comité d'experts.

20. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa huitième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Le Comité d'experts souhaite porter à l'attention du Conseil les décisions ci-après qu'il a adoptées.

Décision 7/101
Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat et du Bureau élargi[2] et leurs efforts visant à prendre des mesures pratiques et stratégiques aux fins de l'application de la résolution 2016/27 du Conseil économique et social 'en date du 27 juillet 2016 sur le renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale;

b) A noté et appuyé les progrès concernant le cadre stratégique 2017-2021 et convenu que celui-ci constituait une référence pour hiérarchiser les travaux du Comité et un moyen concret d'e les faire connaître;

c) A estimé que l'action menée pour appliquer le cadre devrait être optimisée grâce au concours des comités régionaux, des groupes thématiques et des parties prenantes intéressées;

d) A noté l'importance centrale d'un renforcement accru des capacités dans la gestion de l'information géospatiale et l'intégration des statistiques pertinentes, en particulier dans les pays en développement, et prié le Bureau d'accorder une attention particulière à cette question;

e) A encouragé les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à poursuivre leurs activités de sensibilisation auprès des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, à envisager des dispositifs de collaboration et à faire rapport au Comité, à sa prochaine session, sur les progrès accomplis;

[2] Voir E/C.20/2017/15.

f) A pris acte des offres de soutien actif qui lui ont été faites et souligné, à cet égard, la nécessité de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour son fonctionnement, afin de couvrir le coût de la participation des pays en développement à ses sessions annuelles et de donner au Secrétariat les moyens d'appuyer efficacement son action.

Décision 7/102
Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A salué les réalisations des cinq comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notamment la tenue de leurs réunions plénières annuelles au cours de la période intersessions et l'organisation réussie des ateliers techniques internationaux sur les différents thèmes à l'examen, au service des objectifs de l'Initiative et, partant, dans l'intérêt des États Membres;

b) S'est félicité des efforts faits pour intensifier la coopération régionale et de l'importance accordée au renforcement des capacités géospatiales dans chaque région, comme en témoigne par exemple le projet actuellement mené dans les Caraïbes sous la direction du Mexique;

c) A pris note des demandes adressées aux commissions régionales 'pour qu'elles concourent à lever les préoccupations des comités régionaux concernant les programmes de formation technique, le renforcement des capacités, la participation aux réunions annuelles et la prise en compte des activités techniques régionales et mondiales;

d) S'est félicité de la convocation du cinquième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui doit être organisé par l'Institut national mexicain de statistique et de géographie à Mexico, en novembre 2017, sur le thème général de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du rôle de la technologie et de l'innovation géospatiales;

e) A exprimé sa gratitude aux trois réseaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les contributions qu'ils continuent d'apporter au programme de travail du Comité, s'agissant en particulier des efforts visant à appuyer les groupes d'experts et les groupes de travail du Comité et à s'impliquer davantage dans les processus engagés par les comités régionaux.

Décision 7/103
Repère de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial[3] et a félicité le groupe de ses travaux, de ses larges consultations et de ses stratégies de communication et de sensibilisation;

[3] Voir E/C.20/2017/4.

b) A approuvé la création officielle et la composition du sous-comité sur la géodésie, souscrit au mandat et au plan de transition proposés et encouragé l'adhésion de nouveaux pays en développement avec l'aide des comités régionaux;

c) A exprimé son soutien aux activités prévues du sous-comité, y compris la mise au point d'un plan de mise en œuvre de la marche à suivre, l'élaboration du document de position sur les dispositifs de gouvernance appropriés, la consolidation du réseau d'experts de la communication rattachés au repère de référence géodésique mondial et la formulation d'un plan stratégique quinquennal;

d) A pris note de l'assistance proposée par les comités régionaux et les États Membres à l'appui des stratégies techniques et de communication touchant au repère de référence géodésique mondial;

e) A pris note également de la convocation de réunion inaugurale du sous-comité qui doit se tenir en marge du Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale prévu pour novembre 2017 à Mexico.

Décision 7/104
Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport établi par le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale[4] au nom du groupe de travail sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales et salué le rôle moteur joué par ce dernier, et pris note du travail exhaustif accompli pour traiter des questions liées aux catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales;

b) A adopté le projet de liste minimale des catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, moyennant de légères modifications proposées;

c) A soutenu la proposition du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris des experts du domaine, tendant à poursuivre les travaux menés afin de détailler davantage le contenu de chaque catégorie thématique, et à travailler de concert avec le Secrétariat et d'autres groupes pour promouvoir le projet de liste minimale et le faire mieux connaître, accepter et appliquer au sein de la communauté dans son ensemble, dont les acteurs qui ne font pas partie du secteur géospatial;

d) A pris note des propositions quant aux aspects que le groupe de travail devrait examiner, s'agissant spécifiquement des catégories thématiques, à savoir les mesures d'application, l'ajout d'une catégorie consacrée au positionnement, un examen d'experts, l'incorporation de statistiques, d'observations de la Terre et d'images satellitaires, et la nécessité de veiller à ce que l'utilisation de ces catégories conserve un caractère strictement technique afin de ne pas soulever de préoccupation d'ordre politique;

[4] Voir E/C.20/2017/5.

e) S'est félicité du soutien des initiatives régionales, notamment EuroGeographics, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et l'infrastructure des données géospatiales de l'Arctique, qui fournissent chacune des données à l'usage des catégories thématiques fondamentales, y compris le projet sur les limites administratives du deuxième niveau, et a vivement encouragé les États Membres à maintenir leur contribution à cette importante initiative.

Décision 7/105
Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport complet du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale[5], et la contribution précieuse de l'Université de Louvain (Belgique) à l'élaboration d'un cadre global pour les dispositifs institutionnels nationaux, assortis d'instruments, de principes et de directives;

b) A remercié le groupe de travail des efforts déployés pour recentrer et compiler la somme considérable des travaux déjà réalisés, et entériné le cadre global comme processus intégré de mise en œuvre des dispositifs institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale pour les États Membres;

c) A salué l'élaboration du recueil de bonnes pratiques, y voyant un moyen concret de mettre en évidence les modèles de dispositifs institutionnels dans toutes les régions géographiques, et encouragé les États Membres à concourir à cette entreprise;

d) A fait part de son adhésion aux approches et aux méthodes détaillées qui ont été retenues pour l'élaboration d'orientations et de recommandations concernant les dispositifs institutionnels, la formulation de l'ensemble d'instruments d'organisation et de gestion utilisé pour établir des recommandations quant à l'évaluation ou à l'amélioration des structures de gestion à l'échelle des gouvernements et le recensement des bonnes pratiques et de leurs applications dans les États Membres;

e) A admis que la mise au point d'un guide simple à assimiler, qui facilite le recours aux principes et aux instruments applicables pour les utilisateurs non familiarisés avec les concepts propres à la gestion de l'information géospatiale, constituait une mesure concrète et louable à prendre à court terme pour faire avancer les travaux du groupe de travail;

f) A pris note de la proposition tendant à mettre en lien les efforts indépendants et les documents traitant des activités des groupes d'experts et groupes de travail du Comité, en particulier le repère de référence géodésique mondial, les catégories thématiques de données fondamentales, les normes géospatiales, le cadre juridique et les principes d'action, les principes communs et les dispositifs institutionnels nationaux, de telle sorte qu'ils donnent à voir un aperçu cohérent de l'évolution de l'information géospatiale fondamentale.

Décision 7/106
Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

[5] Voir E/C.20/2017/6.

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat et du Centre for Spatial Law and Policy[6] et noté les progrès réalisés dans la prise en considération du cadre juridique et des principes d'action ainsi que des questions relatives aux données qui font autorité;

b) S'est félicité du succès du Forum international sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale tenu à Kuala Lumpur, en octobre 2016, et 'a accueilli avec satisfaction la Déclaration de Kuala Lumpur sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, qui lui a ouvert une voie réaliste pour s'occuper des aspects en question;

c) A approuvé la création du groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, son mandat et sa composition initiale, tels que proposés, et encouragé les États Membres à participer et à contribuer aux activités de ce groupe, notant le besoin de compétences adéquates et de diversité;

d) A prié le groupe de travail d'élaborer des mécanismes permettant aux États Membres de renforcer leurs capacités à traiter des aspects juridiques et stratégiques ayant une incidence sur la collecte, la diffusion et l'utilisation de l'information géospatiale, et s'est félicité, à cet égard, de l'élaboration et de la mise en place du recueil sur les licences relatives à l'information géospatiale et des vastes examens et consultations dont le recueil avait fait l'objet;

e) S'est félicité des échanges constructifs avec l'Association internationale du barreau, et a noté que celle-ci avait renoncé au projet de convention sur l'information géographique et proposé d'établir une collaboration productive avec le Comité pour appuyer ses efforts juridiques et stratégiques;

f) A noté qu'il était envisagé d'élaborer des programmes et supports de formation à l'usage des ateliers sous-régionaux et régionaux de formation sur l'octroi de licences autorisant la diffusion de l'information géospatiale;

g) A également noté les observations relatives à l'analyse d'un certain nombre de questions complexes touchant à l'information géospatiale, notamment les définitions applicables aux données ouvertes, aux données personnelles, à la confidentialité des données, à la protection des données, à la concession de licences pour les données ainsi qu'à la sécurité et à l'utilisation abusive des données.

[6] Voir E/C.20/2017/7.

Décision 7/107
Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales[7] et pris note de l'adoption du cadre statistico-géospatial mondial par la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, tenue en mars 2017;

b) A souscrit à l'accent mis par la Commission de statistique sur le renforcement du mandat du Groupe pour qu'il devienne l'organe de coordination globale de toutes les activités d'intégration des données statistico-géospatiales et pour que les organismes de statistique instaurent de nouveaux partenariats avec les comités régionaux ou renforcent les partenariats existants;

c) A prié instamment les comités régionaux de rester en contact avec leurs organismes de statistique régionaux respectifs afin de renforcer les partenariats;

d) A salué les mesures concrètes qui avaient été prises pour accroître la collaboration et la visibilité régionales afin de faire connaître le cadre statistico-géospatial mondial, notamment grâce à l'atelier sur l'intégration des normes statistico-géospatiales qui se tiendrait à Dublin en novembre 2017 avec l'appui de la Commission économique pour l'Europe et qui serait organisé par le Bureau suédois de statistique et le European Forum for Geography and Statistics;

e) A pris note des efforts accomplis par les États Membres pour renforcer l'intégration des informations statistico-géospatiales, et appelé de ses vœux la poursuite du perfectionnement et de la mise en œuvre du cadre statistico-géospatial mondial, notamment en normalisant les données et les métadonnées aux fins de l'interopérabilité, en prêtant attention aux mégadonnées, en élaborant des outils et des procédures techniques permettant de régler les difficultés relatives à l'intégration à l'échelle régionale et sous-régionale et en étudiant, dans ce contexte, des exemples concrets d'accords et de pratiques institutionnels;

f) S'est déclaré favorable à ce que le groupe d'experts contribue activement aux travaux du Programme mondial de recensements de la population et des logements [2020] en vue de promouvoir l'intégration des informations statistico-géospatiales et la mise en œuvre du cadre statistico-géospatial mondial et de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, et de les aider dans le domaine de la gestion du savoir.

[7] Voir E/C.20/2017/9.

Décision 7/108
Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres[8] et approuvé son programme de travail pour la période biennale 2017-2018, sous réserve des modifications que lui-même pourrait apporter**;**

b) A noté qu'il fallait continuer de mener des campagnes d'information et de sensibilisation politique concernant les avantages découlant de la gestion et de l'administration efficaces et efficientes des biens fonciers, prié instamment le groupe d'experts de continuer à étudier les orientations politiques globales nécessaires pour déterminer les grands principes essentiels à l'établissement de systèmes de gestion et d'administration des biens fonciers efficaces, efficients, viables et compatibles, pris note du fait que les grandes orientations politiques fondées sur ces principes devraient être souples, eu égard aux particularités sociales et économiques propres aux systèmes d'administration des biens aux niveaux national et infranational, et pris note également de la nécessité de collaborer étroitement avec les organismes internationaux compétents en la matière pour éviter le chevauchement des activités;

c) A également pris note des efforts précieux déployés par le groupe d'experts pour contribuer aux indicateurs fonciers pertinents du cadre mondial d'indicateurs en vue de soutenir les efforts visant à accroître rapidement la proportion de la population mondiale bénéficiant de la sécurité d'occupation des terres;

d) A pris note en outre des nombreuses questions que le groupe d'experts pourrait examiner dans son programme de travail, notamment concernant l'interopérabilité, les partenariats et les échanges de technologies au profit des pays en développement, ainsi que de l'intérêt et des avantages que présente la mise en place d'un bon système de gestion des biens fonciers renforçant la sécurité des droits fonciers.

Décision 7/109
Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable[9] et salué les efforts et les progrès que le groupe a accomplis pour faire en sorte que le secteur de l'information géospatiale mondiale continue d'apporter des contributions rigoureuses et pertinentes dans le cadre des objectifs de développement durable;

b) S'est félicité que le groupe de travail ait terminé l'examen et l'analyse du cadre mondial d'indicateurs par emplacement géographique;

[8] Voir E/C.20/2017/10.
[9] Voir E/C.20/2017/11.

c) A reconnu que, grâce à ses compétences dans les domaines tant géospatial que statistique, le groupe de travail était bien placé pour faciliter et appuyer un « écosystème de données » qui favorise la mise en place, de l'échelon local à l'échelon mondial, d'un système d'information accessible, ouvert et compatible permettant de mesurer et de surveiller la réalisation des objectifs de développement durable et d'en suivre les avancées chaque année;

d) A invité le groupe de travail à collaborer plus étroitement avec le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, car l'élaboration du cadre statistico-géospatial fondé sur des principes faciliterait la mise au point de stratégies de production et d'intégration de l'information géostatistique qui soient cohérentes et fassent autorité;

e) A reconnu que le secteur de l'information géospatiale mondiale était novateur et en constante évolution, de nouvelles technologies, méthodes et procédures ayant vu le jour, et est convenu à cet égard que les principaux écueils que continuaient de rencontrer les États Membres avaient trait à la disponibilité et la qualité des données, et que ces dernières, lorsqu'elles étaient disponibles, devaient aussi être accessibles, cohérentes et viables aux fins de la production d'indicateurs fournissant des informations sur les objectifs et les cibles arrêtés, conformément aux priorités et aux besoins déterminés au niveau national.

Décision 7/110
Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe[10] et salué les travaux et les efforts du groupe de travail visant à perfectionner le projet de cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, ainsi que les contributions issues des consultations menées à l'échelle mondiale;

b) S'est félicité des efforts accomplis par le groupe de travail pour mener de larges consultations lors de conférences et de forums internationaux et y faire la promotion du cadre, et pour faire en sorte que le secteur géospatial continue de dialoguer avec des spécialistes de la gestion des catastrophes et de la gestion des urgences ainsi qu'avec des experts de l'action humanitaire;

c) A reconnu que l'utilisation d'informations géospatiales aux fins de la gestion des catastrophes prenait de l'importance, que l'intégration en temps réel de données statistico-géospatiales était un nouveau cas d'utilisation pour bon nombre d'organismes de géostatistique et qu'il avait un grand rôle à jouer dans l'établissement de ces services au bénéfice de la société;

d) A adopté le cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe pour orienter les activités nationales des États Membres et ainsi faire en sorte que des informations et des services géospatiaux de qualité soient accessibles et disponibles lors de toutes les phases du cycle d'une urgence, et pour prendre contact et engager le dialogue avec les décideurs, et accepté qu'on envisage de soumettre au Conseil économique et social, pour adoption, une résolution portant sur le cadre stratégique;

e) S'est félicité des précieuses propositions de contribution à la mise en œuvre du cadre en organisant des sessions et des conférences spéciales pour

[10] Voir E/C.20/2017/12.

aider à l'élaboration de plans de mise en œuvre nationaux et régionaux, et d'établir des directives conformes au cadre stratégique à l'intention des organismes nationaux d'information géospatiale afin de les aider à gérer les catastrophes;

f) A pris note des nombreux besoins existants s'agissant des données nécessaires pour gérer les catastrophes et a souligné qu'il était important que les intervenants locaux, nationaux et internationaux s'échangent des informations, tout en reconnaissant qu'il fallait protéger la vie privée;

g) S'est déclaré favorable à la proposition du groupe de travail consistant à élaborer un outil d'évaluation en vue d'aider les États Membres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à évaluer et améliorer leurs plans de mise en œuvre respectifs, à suivre les progrès accomplis s'agissant de la mise en application du cadre stratégique et de la présentation de rapports à ce sujet.

Décision 7/111
Information géospatiale marine

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat sur l'information géospatiale marine[11], et est convenu qu'il fallait renforcer la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à l'aide de l'information géospatiale marine pour que les États Membres puissent élaborer leur politique nationale, définir des priorités stratégiques, prendre des décisions et mesurer et suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale en matière de développement;

b) A approuvé la création du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine et le mandat qui lui avait été confié, et s'est félicité de la participation et de la contribution des États Membres à ce groupe, notant que des compétences techniques étaient nécessaires et qu'il fallait assurer une large représentation géographique;

c) A noté que, l'information géospatiale marine étant complexe et vaste, il était essentiel que le groupe de travail prenne contact avec les experts techniques compétents pour s'en tenir aux activités prescrites et ne pas sortir de son mandat apolitique, et continue de collaborer avec d'autres groupes de travail de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale selon que de besoin;

d) A invité le groupe de travail nouvellement créé à offrir aux États Membres un espace de dialogue et de collaboration afin qu'ils puissent y examiner les questions liées à la disponibilité, l'accessibilité et l'application de l'information géospatiale marine et les liens avec les infrastructures nationales de données géospatiales, afin de veiller au respect du « principe de réutilisation ».

Décision 7/112
Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale

[11] Voir E/C.20/2017/16.

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris note du rapport du Secrétariat, établi avec l'aide du Groupe de la Banque mondiale, sur les évolutions récentes concernant les systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale[12] et des progrès accomplis par le Bureau, le Secrétariat et la Banque mondiale en la matière, et a salué l'opportunité de cette initiative, dont les pays avaient besoin de toute urgence pour perfectionner leur système national d'information géospatiale;

b) A salué et appuyé l'accord de collaboration entre la Division de statistique et la Banque mondiale, qui ont conjointement exprimé leur volonté de promouvoir la croissance et la prospérité, d'aider les pays à prendre des mesures concrètes pour parvenir à la transformation numérique, et de réduire la fracture numérique géospatiale dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030[13];

c) A reconnu qu'il fallait collaborer en vue de créer un cadre géospatial global qui dépasserait les considérations techniques et auquel les pays pourraient faire référence lorsqu'ils appliqueraient des solutions intégrées visant à prendre des décisions fondées sur des données d'observation qui tireraient parti au maximum des systèmes nationaux conçus pour répondre spécifiquement à leurs besoins, et s'est réjoui de constater que de nombreux États Membres se proposaient de coopérer et d'apporter leur appui pour faire progresser cette initiative;

d) A noté qu'il importait de tirer parti des activités que menaient le Comité et les États Membres, ainsi que des guides, des normes et des cadres, et d'échanger les bonnes pratiques et les expériences en matière d'élaboration de plans d'action et de feuilles de route au niveau national, afin de rendre le cadre géospatial opérationnel et de garantir sa viabilité.

Décision 7/113
Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance avec intérêt du rapport[14] sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale qui lui a été présenté, et a remercié l'Open Geospatial Consortium, le comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation ainsi que l'Organisation hydrographique internationale pour leur appui constant et leurs précieux travaux;

b) A noté que des organismes internationaux de normalisation s'étaient employés à établir des normes géospatiales dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'intégration statistico-géospatiale, en particulier pour le groupe d'étude conjoint et le système de grille discrète mondiale;

c) A également noté l'importance des normes géospatiales et des besoins connexes en matière de formation pour les comprendre et les appliquer,

[12] Voir E/C.20/2017/13.
[13] Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.
[14] Voir E/C.20/2017/8.

et a encouragé le secteur international de la normalisation à explorer, en collaboration avec le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, des moyens d'améliorer les formations à ce sujet de façon à informer et mobiliser ultérieurement les non-spécialistes;

d) S'est félicité de la proposition de faire un sondage concernant l'examen et l'actualisation du guide et des documents connexes relatifs aux normes, et a prié instamment les États Membres d'y participer et de rendre compte de leur utilisation du guide et de l'application des normes dans leur cadre national;

e) A noté que les organismes de normalisation avaient incité les États Membres à prendre part à l'élaboration de normes géospatiales internationales dans le cadre du comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Open Geospatial Consortium et de l'Organisation hydrographique internationale pour faire en sorte que les normes géospatiales nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable existent, soient comprises et soient appliquées.

Décision 7/114
Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques[15] et a salué les efforts que ce dernier a faits pour engager le dialogue avec lui en vue d'instaurer une relation efficace et rationalisée;

b) A approuvé la proposition du groupe d'experts d'établir une relation forte entre les deux organes afin de faire progresser la question des noms géographiques et de la gestion de l'information géospatiale, en veillant à ce que cette procédure demeure strictement technique et apolitique, et a appelé à la poursuite de leur relation à cette fin;

c) A appuyé les principes communs de coopération, qui sont des moyens de communication précieux permettant de collaborer plus étroitement et de renforcer les mécanismes de gestion de l'information géospatiale;

d) A reconnu que les réels avantages de la coopération et de la collaboration devaient être ancrés à l'échelle nationale, et que lui-même et les représentants nationaux du groupe d'experts devaient engager un dialogue régulier et durable.

[15] Voir E/C.20/2017/17.

Décision 7/115
Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat sur l'examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale[16], ainsi que le panorama des ressources, activités et dispositifs de gouvernance géospatiaux mis en place par le système des Nations Unies qui y figure;

b) Est convenu que le système des Nations Unies devait s'efforcer de se coordonner de façon plus structurée et durable dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale;

c) A souligné qu'il fallait que le Secrétariat poursuive ses consultations au sujet du questionnaire, continue d'obtenir des précisions sur les réponses reçues et prenne contact avec les entités des Nations Unies qui n'avaient pas encore répondu, en vue de tenir une liste de points de contact dans le système des Nations Unies;

d) A recommandé, dans un premier temps, de retenir la troisième formule proposée dans le rapport susmentionné, qui semblait être la plus réaliste, et est convenu de créer, dans son architecture globale, un réseau du système des Nations Unies qui, une fois en place, permettrait d'examiner et éventuellement d'appliquer d'autres formules en temps voulu, sous sa direction et avec son appui.

C. Rapport oral examiné par le Comité

Rapport de gestion de programme

3. Le Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a fait rapport oralement sur les questions de gestion des programmes relatives à l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Il a notamment abordé la question de savoir dans quelle mesure il était nécessaire de fixer des priorités pour les nombreuses activités bénéficiant de l'appui du secrétariat et, dans ce contexte, s'est engagé à accorder une attention particulière à l'exécution ainsi qu'à la nécessité d'explorer collectivement des pistes de financement extrabudgétaire (fonds d'affectation spéciale, détachements) pour que le Secrétariat puisse faire progresser les activités en la matière.

[16] Voir E/C.20/2017/14.

Chapitre II
Questions soumises pour approbation et décision après examen

A. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

4. Le Comité d'experts a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 1re séance, le 2 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le renforcement de la gestion de l'information géospatiale[17], qui a été présentée par le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de statistique.

5. À la 1re séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Mexique, Belgique, Inde, Pays-Bas, Japon, Espagne (au nom du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale), Singapour, États-Unis d'Amérique, République islamique d'Iran, Australie et Chine.

6. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

7. Également à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

8. À sa 5e séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, section B, décision 7/101).

B. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

9. Le Comité d'experts a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 1re et 2e séances, le 2 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale[17]. Les présidents des cinq comités régionaux et de trois réseaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ont fait des déclarations liminaires.

10. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

11. À sa 5e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, section B, décision 7/102).

[17] Disponible uniquement sur le site web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

C. Repère de référence géodésique mondial

12. Le Comité d'experts a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 2e séance, le 2 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le repère de référence géodésique mondial[17]. Le Coprésident du groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial a fait une déclaration liminaire.

13. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Japon, Tuvalu, Australie, Norvège, Mexique, Suède, France, Belgique, Irlande, Inde, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, États-Unis d'Amérique, Bahamas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Arabie saoudite, Argentine, Sri Lanka, Afrique du Sud, Autriche, Kenya, Canada et Islande.

14. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants d'EuroGeographics, de l'Association internationale de géodésie et de la Fédération internationale des géomètres, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

15. Toujours à la 2e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

16. À sa 5e séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, section B, décision 7/103).

D. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

17. Le Comité d'experts a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 2e séance, le 2 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales[17], qui a été présentée par le Président du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

18. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Royaume-Uni, Suède, États-Unis d'Amérique, Nouvelle-Zélande, Irlande, Australie, Mexique, Inde, Espagne, Jamaïque, Japon, Philippines, Belgique, Autriche, Chine, Afrique du Sud, Canada, Argentine et Singapour.

19. À la même séance également, le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.

20. Toujours à la 2e séance, une déclaration a été prononcée par le représentant de l'Université de Melbourne (Australie), une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitée à participer en qualité d'observatrice à la session du Comité.

21. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

22. À sa 6e séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/104).

E. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

23. Le Comité d'experts a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 août 2017. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale[17], qui a été présentée par le Président du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.

24. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Allemagne, Nouvelle-Zélande, Éthiopie, Royaume-Uni, Pérou, Belgique, Barbade, Inde, Suède et Norvège.

25. Également à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

26. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/105).

F. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

27. Le Comité d'experts a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le cadre juridique et les principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité[17], préparé en collaboration avec le Centre for Spatial Law and Policy.

28. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Suède, Irlande, Belgique, Inde, Japon, Mexique, Autriche et Canada.

29. Également à la même séance, une déclaration a été prononcée par le représentant d'EuroGeographics, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitée à participer en qualité d'observatrice à la session du Comité.

30. Toujours à la 4e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

31. À sa 6e séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/106).

G. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

32. Le Comité d'experts a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 août 2017. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale[17], qui a été présentée par la Directrice exécutive de la communication et de l'information de l'Open Geospatial Consortium.

33. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Singapour, Australie, Nouvelle-Zélande, Suède, Slovénie, Inde, Jamaïque, Canada, Royaume-Uni, Argentine, Myanmar, Kenya, République de Moldova, Mexique, Équateur, Chine, Tuvalu et Costa Rica, ainsi que par les observateurs de l'État de Palestine et de l'Organisation hydrographique internationale.

34. À la même séance également, le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.

35. Toujours à la 5e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales (au nom des sociétés relatives à la gestion de l'information géospatiale des Nations Unies), de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, de l'Université de Melbourne (au nom du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et de l'Organisation internationale de normalisation, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

36. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

37. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, section B, décision 7/113).

H. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes

38. Le Comité d'experts a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 3e séance, le 3 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'intégration des données géospatiales, statistiques et autres informations connexes[17], qui a été présentée par le Coprésident du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales.

39. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Suède, Australie, Mexique, Irlande, Nouvelle-Zélande, Inde, Burkina Faso, Pologne, États-Unis d'Amérique, Danemark, Cuba, Singapour, Pérou, Canada, Barbade, Malaisie, République de Corée, Argentine, Norvège, Népal, Philippines, Pologne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Côte d'Ivoire, Chine, Costa Rica, Honduras, Saint-Kitts-et-Nevis et République dominicaine, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

40. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Pacifique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

41. Toujours à la 3e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions et du Groupe sur l'observation de la Terre, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

42. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

43. À sa 6e séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/107).

I. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

44. Le Comité d'experts a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers[17], qui a été présentée par le Coprésident du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres.

45. À la même session, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Autriche, Suède, Jamaïque, Antigua-et-Barbuda, Côte d'Ivoire, Allemagne, Slovénie, Suriname, Barbade, Espagne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Sri Lanka, Pérou, Belgique, Népal, Norvège, République de Moldova, Canada, Kenya, Honduras, Malaisie, Costa Rica et Sainte-Lucie, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

46. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Organisation internationale de normalisation, de la Fédération internationale des géomètres et d'EuroGeographics, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

47. Toujours à la 4e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

48. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/108).

J. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable

49. Le Comité d'experts a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 2e séance, le 2 août 2017. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les informations géospatiales pour le développement durable[17], qui a été présentée par le Coprésident du Groupe de travail sur les informations géospatiales du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

50. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Allemagne, Mexique, Inde, Espagne, Japon, Burkina Faso, Chine, Cuba et République islamique d'Iran, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

51. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

52. Toujours à la 2e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Association cartographique internationale et du Groupe sur l'observation de la Terre, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

Décision du Comité d'experts

53. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, section B, décision 7/109).

K. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe

54. Le Comité d'experts a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 3e séance, le 3 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les informations et services géospatiaux en cas de catastrophe[17], qui a été présentée conjointement par les coprésidents du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

55. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Australie, Antigua-et-Barbuda, Nouvelle-Zélande, Suède, Éthiopie, Inde, Mexique, Pologne, Singapour, Kenya, Pays-Bas, Pérou, États-Unis d'Amérique, Malaisie, Japon, Équateur, Royaume-Uni, Chine, Argentine, Guatemala, Népal, Philippines, République islamique d'Iran, Costa Rica et Honduras, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

56. À la même séance également, le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a fait une déclaration.

57. Toujours à la 3e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions, d'EuroGeographics, de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, de l'Agence spatiale européenne, de Politecnico di Milano (au nom du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de Geospatial Media and Communications (au nom de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et du Groupe sur l'observation de la Terre, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

Décision du Comité d'experts

58. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/110).

L. Information géospatiale marine

59. Le Comité d'experts a examiné le point 14 de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 août. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les informations géospatiales[17], qui a été présentée par le chef des recherches géospatiales du Bureau du recensement du Département du commerce des États-Unis.

60. À la même session, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Canada, Singapour, Brésil, Italie, Danemark, Inde, Malaisie, Chili, Australie, Chine, Suède, Jamaïque, Belgique, Burkina Faso, Norvège, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni, Islande, Philippines, Costa Rica et République de Corée, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

61. À la même séance, une déclaration a été prononcée par l'observateur de l'Organisation hydrographique internationale et un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

62. Toujours à la 4e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions et de l'Agence spatiale européenne, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

63. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

64. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/111).

M. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale

65. Le Comité d'experts a examiné le point 15 de son ordre du jour à sa 3e séance, le 3 août 2017. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les systèmes de données et d'informations géospatiales nationales[17], qui a été présentée par le Directeur du pôle Développement social, urbain et rural, et résilience des Pratiques mondiales de la Banque mondiale.

66. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Mexique, Éthiopie, Japon, Suède, Singapour, Guatemala, Royaume-Uni, Slovénie, Burkina Faso, Espagne, Jamaïque, Pays-Bas, Belgique, Chine, États-Unis d'Amérique, République dominicaine, Norvège, Canada, République islamique d'Iran et Pérou, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

67. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

68. Toujours à la 3e séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de la Section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions, d'EuroGeographics et de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales, des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invitées à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

69. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

70. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/112).

N. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

71. Le Comité d'experts a examiné le point 16 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 août 2017. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques[17], qui a été présentée par le Président de ce groupe.

72. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Brésil, Australie, Népal, États-Unis d'Amérique, Suède (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Japon, Afrique du Sud, Canada, Norvège, Honduras, Inde, Mexique, Myanmar, Belgique et Argentine, ainsi que par l'observateur de l'État de Palestine.

73. Également à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Open Geospatial Consortium et de l'Université de Melbourne (au nom du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou invités à participer en tant qu'observatrices à la session du Comité.

74. Toujours à la 5e séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

75. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, section B, décision 7/114).

O. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

76. Le Comité d'experts a examiné le point 17 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 août 2017. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur l'examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale[17], présenté par le Directeur de la Division de statistique.

77. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants des pays suivants : Philippines, Belgique, Suède, Mexique, Éthiopie, Japon, Norvège, États-Unis d'Amérique, Burkina Faso, Inde et Guatemala.

78. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

79. Toujours à la 5e séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé les principaux points du débat.

Décision du Comité d'experts

80. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 7/115).

P. Rapport de gestion de programme

81. Le Comité d'experts a examiné le point 18 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 août 2017. Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration.

Chapitre III
Ordre du jour provisoire et dates de la huitième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

82. Le Comité d'experts a examiné le point 19 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 août 2017. Il était saisi d'une note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour de sa huitième session (E/C.20/2017/L.2). Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

83. À la même séance, le représentant de l'Espagne a fait une déclaration.

Décision du Comité d'experts

84. À sa 5e séance, le 4 août, le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa huitième session et chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Il a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

85. À la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa huitième session, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 1er au 3 août 2018 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre IV
Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa septième session

86. Le Comité d'experts a examiné le point 20 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 août.

87. Le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa septième session (E/C.20/2017/L.3) et un document non officiel contenant les projets de décision.

Décision du Comité d'experts

88. À sa 6e séance, le 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa septième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et a chargé le Rapporteur de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main, avec l'aide du Secrétariat.

Chapitre V
Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

89. Le Comité d'experts a tenu sa septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 2 au 4 août 2017. Il a tenu six séances (1re à 6e).

B. Élection des membres du bureau

90. À sa 1re séance, tenue le 2 août, le Comité d'experts a élu par acclamation le Bureau suivant :

Coprésidents :
Dorine Burmanje (Pays-Bas)
Li Pengde (Chine)
Tim Trainor (États-Unis d'Amérique)

Rapporteur :
Fernand Guy Isseri (Cameroun)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

91. À sa 1re séance, le 2 août, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document E/C.20/2017/1. L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Repère de référence géodésique mondial.
6. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
7. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.
8. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
9. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
11. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
12. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
13. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
14. Information géospatiale marine.

15. Systèmes nationaux de gestion des données géospatiales et de l'information géospatiale.

16. Renforcement de la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

17. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

18. Rapport de gestion de programme

19. Ordre du jour provisoire et dates de la huitième session du Comité d'experts.

20. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa septième session.

92. À la même séance, le Comité d'experts a approuvé l'organisation des travaux de la session.

D. Participation

93. La session a rassemblé 394 participants, dont 279 représentants de 87 États Membres et 10 représentants de 2 États non Membres. Étaient également présents 105 représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

94. Le Comité a également invité les organisations suivantes, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à participer aux travaux de la session, en tant qu'observatrices : Académie autrichienne des sciences, Bentley Systems Asia, Bill and Melinda Gates Foundation, Booz Allen et Hamilton, Cadastral Solutions, Caribbean Chapter of the Urban and Regional Information Systems Association, Carleton University, CARTO, Centre for Spatial Law and Policy, Columbia University (New York), ConsultingWhere Ltd, Cooperative Research Centre for Spatial Information-Australie, Deloitte & Touche, DigitalGlobe, Earth-i, Effigis, Environmental Systems Research Institute, EuroGeographics, Agence spatiale européenne, Eurostat, Geomares Publishing, Geospatial Media and Communications, GeoSUR, GeoThings, Partenariat mondial pour les données du développement durable, Global Resources Management Consultancy Inc., Infrastructure mondiale de données géospatiales, Google, Groupe sur l'observation de la Terre, Harris Corporation, Hexagon, Humanitarian OpenStreetMap Team, Institut de photogrammétrie et de géoinformation, Association internationale de géodésie, Association cartographique internationale, Fédération internationale des géomètres, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Kokusai Kogyo, KU Leuven, Land Equity International, Emplacement International Ltd, MapAction, Mapuniverse Technology, Universidad Nacional Autónoma de México, Omidyar Network, Open Geospatial Consortium, Oracle, Pasco Corporation, Institut panaméricain de géographie et d'histoire, Pitney Bowes Inc, Planet Labs, Politecnico di Milano, PrecisionHawk, Radiant Earth, Royal Academy of Science International Trust, Taylor & Francis Group, Ter Haar Geoinnovation, Institute for Conscious Global Change, Trimble Inc., Université du Maine (États-Unis), Université de Melbourne, Université de Nouvelle-Galles du Sud, et Université de Twente.

E. Documentation

95. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa septième session sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

17-14214 (F) 110917 120917

Merci de recycler